HUMAINS ET NON-HUMAINS DANS LA FABRIQUE DES FRONTIÈRES DE L'EUROPE : UNE APPROCHE *IN MEDIAS RES* DE L'EUROPÉANISATION

Par

Denis Duez

Institut d'études européennes, Université Saint-Louis – Bruxelles

Rocco Bellanova

Centre de Recherche en Science Politique – Université Saint-Louis – Bruxelles
Law, Science, Technology and Society – VUB, Peace Research Institute Oslo (PRIO)

« Par où faut-il commencer ? Comme toujours *in medias res*, par le milieu des choses. La lecture d'un quotidien ferait-elle l'affaire ? Pourquoi pas ? Ce point de départ en vaut bien d'autres » (1).

Introduction

Un examen de la documentation relative à l'action européenne dans les domaines de la Justice et des Affaires intérieures et de la mise en œuvre du projet de gestion intégrée des frontières extérieures de l'Union fait apparaître un univers peuplé par de multiples technologies, allant des simples dispositifs de vidéoconférence aux bases de données géantes collectant des millions d'informations à caractère personnel. Dans le programme de Stockholm, qui établit les priorités de l'Union européenne (U.E.) dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité pour la période 2010-2014, des chapitres entiers sont consacrés à la façon dont les nouvelles technologies façonnent les sociétés globalisées contemporaines, à la façon dont elles créent des espaces virtuels où les citoyens européens doivent être protégés, à l'importance de la mise à jour des outils technologiques à disposition des acteurs européens en charge de la sécurité de l'U.E., de ses États membres et de leurs citoyens (2).

(1) Br. Latour, *Changer de société – Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006.
(2) Conseil de l'Union européenne, *Le programme de Stockholm – Une Europe ouverte et sûre qui sert et protège les citoyens*, Bruxelles, 2 décembre 2009.

Livre_EURACROISI.indb 223 28/01/2014 09:23:51

La Stratégie européenne de sécurité intérieure (S.S.I.) de mars 2010 confirme cette tendance. Elle pose les bases d'un modèle européen de sécurité intérieure privilégiant une action fondée sur la prévention et l'anticipation, rendues possibles par la collecte et le traitement automatisé de l'information (3). Tout comme le programme de Stockholm, la S.S.I. voit dans les nouvelles technologies l'une des caractéristiques essentielles de nos sociétés, mais aussi une menace pour ces dernières. Elles ouvrent les sociétés, elles effacent les frontières, elles permettent les échanges et facilitent les mobilités des citoyens, mais, dans le même temps, leurs potentialités sont exploitées par les criminels, les terroristes et les trafiquants. Dans les lignes directrices visant la mise en œuvre de la S.S.I., l'omniprésence des technologies impressionne (4). Il en va de même dans le plan d'action faisant suite au programme de Stockholm (5).

Au regard de la place accordée aux technologies dans le champ de la sécurité intérieure européenne, il convient de reconnaître que si le domaine de la Justice et les Affaires intérieures constitue un « environnement institutionnellement dense » (6) il est également un environnement « socio-techniquement dense ». Diverses recherches ont déjà souligné ce fait. Elles sont à l'heure actuelle dominées par les approches critiques de la sécurité (*Critical Security Studies*) et la sociologie des relations internationales. Elles se concentrent sur les pratiques quotidiennes des professionnels de la sécurité dans lesquelles la technologie se fait toujours plus présente. Dans le cadre de l'étude des contrôles aux frontières, ces travaux s'attachent au projet de frontières intelligentes (*smart borders*) (7), aux usages de la biométrie (8) ou encore à la manière dont les technologies d'échanges d'information modifient les pratiques des acteurs de terrain (9). Plus récemment, cette attention

(3) Conseil de l'Union européenne, *Stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne. Vers un modèle européen de sécurité*, mars 2010.

(4) Commission européenne, *La stratégie de sécurité intérieure de l'U.E. en action : cinq étapes vers une Europe plus sûre*, COM(2010) 673 final, 22 novembre 2010.

(5) Commission européenne, *Mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens européens. Plan d'action mettant en œuvre le programme de Stockholm*, COM(2010) 171 final, 20 avril 2010.

(6) S. Wolff, N. Wichmann et Gr. Mounier, « The External Dimension of Justice and Home Affairs : A Different Security Agenda for the EU ? », *Journal of European Integration*, vol. 31, n° 1, 2009, p. 17.

(7) Commission européenne, *Frontières intelligentes : options et pistes envisageables*, COM(2011) 680 final, 25 octobre 2010.

(8) Voy. B. J. Muller, *Security, Risk and the Biometric State. Governing Borders and Bodies*, Londres-New York, Routledge, 2010.

(9) Voy. D. Bigo et E. Guild (dir.), *Controlling Frontiers. Free Movement into and within Europe*, Aldershot, Ashgate, 2005.

Livre_EURACROISI.indb 224 28/01/2014 09:23:51

accordée à la technologie s'est renforcée du fait de la convergence de ces approches avec les *Surveillance Studies*, les analyses de politiques publiques ou encore la science juridique (10).

Parmi les travaux évoqués ci-dessus aucun ne développe toutefois une réflexion en termes d'européanisation. À cet égard, la présente recherche se distingue puisqu'elle examine la question des technologies et de leur déploiement aux frontières extérieures sous cet angle particulier. Elle s'appuie pour cela sur la définition concise et englobante proposée par Bruno Palier et Yves Surel qui voient dans l'européanisation « l'ensemble des processus d'ajustements institutionnels, stratégiques et normatifs induits par la construction européenne » (11). La recherche souscrit en particulier à l'idée que l'action européenne est à l'origine de processus complexes d'interactions marqués par des dynamiques descendantes *et* ascendantes fortement entremêlées. Elle entend toutefois enrichir (complexifier ?) la liste des interactions possibles en y incorporant les dynamiques reliant les éléments humains (les individus, leurs croyances, leurs pratiques, etc.) et les éléments non-humains (dispositifs techniques, logiciels, systèmes d'information). Nous appuyant sur un usage libre d'intuitions de recherche formulées dans le champ des *Science and Technology Studies* et des théories de l'acteur-réseau, nous considérons en effet que les artefacts techniques, les objets, ne sont pas uniquement des instruments dont les effets sont entièrement dépendants de la volonté de ceux qui les utilisent, mais qu'ils sont au contraire des vecteurs d'européanisation dans le contexte d'assemblages socio-techniques mettant en relation des acteurs de natures très différentes. Étudier l'européanisation revient dès lors à reconstituer ces assemblages et à évaluer comment les interactions entre leurs composantes participent aux changements induits par l'intégration européenne.

Dans les pages qui suivent, nous nous proposons d'appliquer cet angle d'approche au projet européen de surveillance des frontières extérieures de l'Union (EUROSUR). Présenté comme un « système

(10) Pour un exemple de mise en relation des théories de la sécurisation et des analyses des politiques publiques, voy. Th. Balzacq, « The Policy Tools of Securitization : Information Exchange, EU Foreign and Interior Policies », *Journal of Common Market Studies*, vol. 46, nº 1, 2008, pp. 75-100. Pour une collaboration entre *Surveillance Studies* et approches critiques en relations internationales, voy. M. B. Salter, *Politics at the Airport*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2008. Pour une approche juridique, voy. V. Mitsilegas, « Contrôle des étrangers, des passagers, des citoyens : Surveillance et antiterrorisme », *Cultures & Conflits*, nº 58, 2005, pp. 155-182.

(11) Br. Palier et Y. Surel, « Analyser l'européanisation des politiques publiques », *in* Br. Palier et Y. Surel (dir.), *L'Europe en action. L'européanisation dans une perspective comparée*, coll. Logiques politiques, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 39.

Livre_EURACROISI.indb 225 28/01/2014 09:23:51

de systèmes » assemblant des dispositifs techniques et des technologies préexistantes pour créer un nouvel environnement technique partagé – européanisé – pour la surveillance de l'espace maritime européen, le projet EUROSUR apparaît comme un cas d'étude idéal pour une recherche souhaitant combiner les études sur l'européanisation à la prise au sérieux du rôle politique des technologies.

1. – Étudier l'européanisation *in medias res*

L'expression latine *in medias res* signifie littéralement « au milieu des choses ». Elle renvoie à une technique narrative consistant à faire débuter un récit directement au cœur de l'intrigue. Les personnages, le contexte et l'enjeu sont présentés en recourant à divers artifices littéraires ou cinématographiques, comme les retours en arrière ou les dialogues entre personnages se racontant des événements passés. Cette technique, déjà utilisée par Homère qui débute *L'Iliade* en pleine querelle entre Agamemnon et Achille (12), permet d'entrer dans l'histoire de manière vivante, en évitant de fastidieuses scènes d'exposition, en particulier quand le sujet traité apparaît trop long ou trop complexe à expliquer.

L'idée de proposer une approche *in medias res* de l'européanisation va au-delà de cette simple technique narrative (13). Partant d'une interprétation extensive de l'expression, nous considérons qu'une telle perspective permet d'approcher un concept de science politique – l'européanisation – ainsi qu'un objet spécifique – une des modalités techniques du contrôle des frontières extérieures de l'U.E. – sous un angle à la fois original et fertile.

Premièrement, une approche « dans le milieu de l'action », à la différence d'une approche *ab ovo* (« depuis l'œuf ») qui vise d'abord à introduire le contexte, a des implications stylistiques, mais également analytiques et argumentatives. Ces implications conduisent nécessairement à s'interroger sur la place accordée à l'histoire, ou à la généalogie au sens foucaldien du terme (14). Concrètement, et sans nullement nier le rôle crucial de l'histoire et le poids de cette dernière dans la fabrique

(12) Homère, *L'Iliade*, Paris, Gallimard, 1975.

(13) Une proposition d'approche *in medias res* est avancée, dans un autre contexte disciplinaire, par Wendy Chun, dans la conclusion de son ouvrage sur la programmation informatique : W. H. K. Chun, *Programmed Visions. Software and Memory*, Cambridge (MA), The MIT Press, 2011, pp. 175-178.

(14) Voy. en particulier M. Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

Livre_EURACROISI.indb 226 28/01/2014 09:23:51

des faits sociaux et politiques (15), une approche *in medias res* tend à faire passer le contexte à l'arrière-plan. Elle insistera à l'inverse sur la réalité immédiate, en pensant son historicité à travers des réflexions ponctuelles engendrées par les éléments en jeu.

Deuxièmement, une approche *in medias res* suppose que l'on accorde une attention particulière aux *res*, c'est-à-dire aux choses, mais aussi à l'« action », aux « enjeux », autrement dit aux questions débattues ou à débattre (16). Il convient, en d'autres termes, de présenter une recherche en l'abordant par le milieu des choses et des controverses, en tenant d'emblée compte de la façon dont les différents éléments sont assemblés et articulés. En ce sens, la réalité n'est pas entendue comme une donnée, mais plutôt comme un monde social en formation et souvent contesté. Cet effort de déconstruction/reconstruction n'est pas simple. Il suppose d'accepter un certain degré de confusion ou d'instabilité des phénomènes étudiés – instabilité qui peut paraître menaçante pour le déploiement traditionnel de l'outillage des sciences sociales. John Law parle à ce propos du « désordre » dans les sciences sociales (« mess in social sciences ») (17). L'ordre et la stabilité ne sont plus considérés comme des caractéristiques intrinsèques, postulées *a priori*, des phénomènes sociaux, mais comme un état particulier, construit, qu'il convient d'expliquer (18). L'explication des phénomènes politiques et sociaux ne résiderait donc pas dans le « social », le « contexte social » ou les « facteurs sociaux ». Si l'on suit Bruno Latour sur ce point, il n'existerait en effet pas de structure sociale unique et stable qu'il conviendrait de mettre au jour et qui permettrait d'expliquer le monde. Le social serait multiple et relatif. Il devrait être compris comme un type de « connexion entre

(15) Nous développons par ailleurs cette perspective du temps long. Voy. R. Bellanova et D. Duez, « Le citoyen face aux nouvelles pratiques sécuritaires de l'Union européenne : enjeux démocratiques d'une sécurité par les fichiers », *Espace Populations Sociétés*, nº 1, avril 2013 pp. 49-62.

(16) À propos des multiples signifiés du terme *res*, ainsi que ses dérivations, voy. : M. Heidegger, « La chose », *in* M. Heidegger (dir.), *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 2010 [1958] ; Br. Latour. « From Realpolitik to Dingpolitik – An Introduction to Making Things Public », *in* Br. Latour et P. Weibel, *Making Things Public : Atmospheres of Democracy – Catalogue of the Show at ZKM*, Cambridge (MA), The MIT Press, 2005 ; Y. Thomas, « *Res*, chose et patrimoine. Note sur le rapport sujet-objet en droit romain », *Archives de Philosophie du Droit*, nº 25, 1980, pp. 413-426.

(17) J. Law, *After Method. Mess in Social Science Research*, Londres-New York, Routledge, 2004.

(18) Bruno Latour écrit : « Pour les sociologues du social, l'ordre constitue la règle, tandis que le déclin, le changement ou la création sont l'exception. Pour les sociologues des associations, l'innovation est la règle, et ce qu'il s'agit d'expliquer – les exceptions qui donnent à penser –, ce sont les diverses formes de stabilité à long terme et à grande échelle » (*Changer de société – Refaire de la sociologie*, *op. cit.*, p. 53).

Livre_EURACROISI.indb 227 28/01/2014 09:23:51

des choses qui ne sont pas elles-mêmes sociales » (19). Le travail du chercheur consisterait à rendre compte de ces associations en suivant le regard des acteurs eux-mêmes. Le chercheur – comme le narrateur dans l'œuvre littéraire – renonce ce faisant à toute prétention à l'omniscience (20). Méthodologiquement, cela implique de privilégier une approche inductive plutôt qu'hypothético-déductive, la description étant considérée comme un puissant outil heuristique.

Une approche *in medias res* suppose, troisièmement, de prendre les *choses* au sérieux, c'est-à-dire de « faire tourner la pensée autour des objets » (21). La science politique et la théorie politique sont, en effet, essentiellement préoccupées par les sujets – sujets de droit, citoyens, représentés, représentants – et par les liens qui s'établissent entre eux – coopération, représentation, conflit. Les objets, les dispositifs techniques, les outils statistiques, les systèmes informatiques sont généralement appréhendés comme de purs éléments de contexte n'ayant pas réellement d'influence ou d'impact sur le politique. Ils sont de simples instruments, des outils au service de leurs usagers et de leurs objectifs. Les recherches développées autour de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, si elles marquent un tournant en ce qu'elles s'attachent à décrypter les enjeux politiques entourant le choix des instruments de politiques publiques, ne cassent pas pour autant ce moule classique de la science politique (22). Les enjeux politiques de la sélection des instruments sont certes soulignés, mais l'instrument lui-même reste un objet sans vie propre aux mains d'êtres humains considérés comme seuls sujets de la politique. L'instrument n'acquiert aucun effet performatif qui ne découle directement ou indirectement de la volonté stratégique de celui qui l'utilise. Une approche *in medias res* suppose à l'inverse d'adopter une posture symétrique refusant d'opposer les acteurs humains et non-humains. Elle considère que les *choses* peuvent elles aussi, par elles-mêmes, contribuer à façonner le politique. Il s'agit en définitive, comme l'écrit Latour, d'« [u]ne façon comme une autre, cent cinquante ans après Marx, de rematérialiser la pensée politique – mais autrement » (23).

(19) *Ibid.*, p. 13.

(20) Sur la renonciation à l'omniscience du chercheur, voy. aussi : D. J. Haraway, « Situated Knowledges : The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *in* D. J. Haraway (dir.), *Simians, Cyborgs, and Women. The Reinvention of Nature*, New York, Routledge, 1991.

(21) Br. Latour, « Prologue », *in* S. Houdart, O. Thierry (dir.), *Humains et non humains. Comment repeupler les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2011, p. 77.

(22) P. Lascoumes et P. Le Galès, « Introduction. L'action publique saisie par ses instruments », *in* P. Lascoumes et P. Le Galès, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

(23) Br. Latour, « Prologue », *op. cit.*, p. 77.

Livre_EURACROISI.indb 228 28/01/2014 09:23:51

Le choix théorique et méthodologique qui vient d'être explicité nous permet d'étudier et de comprendre différemment les processus d'européanisation. L'approche *in medias res* se démarque en effet des travaux politologiques *mainstream* parce qu'elle considère que les objets et les dispositifs techniques – en particulier dans des domaines à haute teneur technologique comme celui du contrôle des frontières extérieures – doivent être appréhendés comme des facteurs contribuant à façonner le processus d'européanisation, ses différentes étapes et ses résultats. Les approches traditionnelles tendent à ne s'intéresser qu'aux institutions, aux individus qui les peuplent, aux normes et aux valeurs qui gouvernent leurs actions. Elles conçoivent l'européanisation soit comme l'ensemble des transformations du niveau national imputables au processus d'intégration européenne (mécanisme du *downloading*) (24), soit comme un processus plus subtil marqué par des transformations multiples résultant, tant au niveau national qu'européen, des interactions entre l'U.E. et ses États membres (mécanismes combinés d'*uploading* et *downloading*) (25). Dans un cas comme dans l'autre, les objets sont absents du raisonnement. De même, les approches dites sociologiques de l'européanisation, si elles insistent sur les acteurs « qui font l'Europe » et nettement moins sur ce « que fait l'Europe » (26), restent fermées à l'étude des acteurs non-humains et à leur contribution au processus d'européanisation.

En définitive, notre méthodologie s'inspire à la fois d'une perspective foucaldienne et de la sociologie de la traduction, plus généralement qualifiée de théorie de l'acteur-réseau (« actor-network-theory » ou A.N.T.). D'un côté, nous souscrivons à l'ambition de Michel Foucault de s'intéresser à des cas spécifiques, historiquement et socialement situés, de déploiement des logiques de pouvoir (27). Nous croyons à la pertinence de l'étude « des programmes, des technologies, des dispositifs », qui, à la fois, « façonnent le comportement individuel [et] agissent

(24) Voy. S. Hix et K. H. Goetz, « Introduction : European Integration and National Political Systems », *West European Politics*, vol. 23, nº 4, 2000, pp. 1-26 ou encore R. Ladrech, « Europeanization of Domestic Politics and Institutions : The Case of France », *Journal of Common Market Studies*, vol. 32, nº 1, 1994, pp. 69-88.

(25) Voy. Th. Risse *et al.*, « Europeanization and Domestic Change : Introduction », *in* M. G. Cowles *et al.* (dir.), *Transforming Europe : Europeanization and Domestic Change*, Ithaca-New York, Cornell University Press, 2001, pp. 1-19 ou Cl. Radaelli, « The Europeanization of Public Policy », *in* K. Featherstone et Cl. Radaelli (dir.), *The Politics of Europeanization*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 30.

(26) Pour un exemple de cette approche « par le bas », voy. Br. Palier et Y. Surel (dir.), *L'Europe en action. L'européanisation dans une perspective comparée*, *op. cit.*

(27) M. Foucault, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France. (1975-1976)*, Paris, Gallimard-Seuil, 1997 [1976], pp. 21-36.

Livre_EURACROISI.indb 229 28/01/2014 09:23:51

comme grilles pour la perception et l'évaluation des choses » (28). Dans le cadre de notre étude sur EUROSUR, cet angle d'approche implique, par exemple, que l'on se concentre sur les sources primaires et la documentation accessible au public – évaluations d'impact, études, propositions législatives, feuilles de route, rapports, interviews – et que l'on accorde une attention particulière à la description du dispositif matériel et aux modalités pratiques du système proposé – échanges d'informations, création de tableaux d'information, etc.

De l'autre côté, nous mobilisons dans notre recherche, de manière à la fois souple et critique, deux notions développées dans le champ des approches A.N.T. : *setting* et *actant*. La première notion postule que : « [a] machine can no more be studied than a human, because what the analyst is faced with are assemblies of human and nonhuman actants where the competences and performances are distributed ; the object of analysis is called a setting or a setup (in French a "dispositif") » (29). Bien qu'elle n'ait pas été retenue dans les travaux ultérieurs de Latour, ni par d'autres auteurs de référence de l'A.N.T., cette notion rejoint une constellation conceptuelle qui joue sur l'idée d'assemblage, d'agencement ou de composition d'éléments hétérogènes (30). La spécificité du *setting* est son statut assumé d'hypothèse de recherche, qui se prête à une opérationnalisation presque immédiate, tout en gardant de manière plus ou moins explicite les liens avec différentes traditions philosophiques et disciplinaires (31). Cette notion nous invite à tenir compte à la fois des éléments humains et non-humains, en remplaçant ainsi la

(28) M. Foucault, « Questions of Method », *in* P. Rabinow et N. Rose (dir.), *The Essential Foucault. Selections from Essential Works of Foucault, 1954-1984*, New York, The New Press, 2003, pp. 253-254, traduction des auteurs.

(29) M. Akrich et Br. Latour, « A Summary of a Conventient Vocabulary for Semiotics of Human and Nonhuman Assemblies », *in* W. Bijker et J. Law (dir.), *Shaping Technology/Building Society. Studies in Sociotechnical Change*, Cambridge (MA), The MIT Press, 1992, p. 259.

(30) Voy. entre autres : A. Barry, *Political Machines : Governing a Technological Society*, Londres-New York, Athlone Press, 2001 ; J. Bennett, *Vibrant Matter : A Political Ecology of Things*, Durham, Duke University Press, 2010 ; M. Delanda, *A New Philosophy of Society. Assemblage Theory and Social Complexity*, Londres-New York, Continuum, 2006 ; G. Deleuze et F. Guattari, *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, pp. 9-37 ; K. D. Haggerty et R. V. Ericson, « The Surveillant Assemblage », *British Journal of Sociology*, vol. 51, n° 4, 2000 ; J. Law, *After Method. Mess in Social Science Research*, *op. cit.* ; J. Phillips, « Agencement/Assemblage », *Theory, Culture & Society*, vol. 23, n°s 2-3, 2006.

(31) Par exemple, le terme même de « *setting* » dérive de la tradition des études en ethnométhodologie. Plus explicitement, cette définition montre la forte influence de la linguistique structuraliste de Greimas, signalée par le recours à la notion d'actant, ainsi que la référence au terme français « dispositif », généralement associé aux travaux de Michel Foucault. Sur les relations entre le concept foucaldien de dispositif et l'A.N.T., voy. J.-S. Beuscart et A. Peerbaye, « Histoire de dispositifs (introduction) », *Terrains & Travaux*, vol. 2, n° 11, 2006, pp. 3-15 ; H. Peeters et P. Charlier, « Contribution à une théorie du dispositif », *Hermès*, n° 25, 1999, pp. 15-23.

Livre_EURACROISI.indb 230 28/01/2014 09:23:51

distinction plus classique entre sujet et objet avec laquelle la plupart des sciences sociales approchent les *res* (32). Ceci ne signifie pas qu'il faille dresser une liste exhaustive des tous les éléments susceptibles d'être impliqués dans les phénomènes étudiés. Il suffit de s'en tenir à ceux qui sont « mis en mots », c'est-à-dire qui sont évoqués dans les « archives » étudiées (33).

L'idée de *setting* ne dit donc rien, *a priori*, du nombre ou du type d'éléments à prendre en considération. Elle nous pousse à nous pencher tant sur les éléments linguistiques que matériels, sans privilégier les premiers au détriment des seconds. Tous les éléments pris en compte acquièrent dès lors le statut d'« actants », ce qui signifie qu'ils participent à l'action, même en l'absence de toute intentionnalité. Pour Bruno Latour :

« […] *toute chose* qui vient modifier une situation donnée en y introduisant une différence devient un acteur – ou, si elle n'a pas encore reçu de figuration, un actant. […] Bien entendu, cela ne veut pas dire que ces participants "déterminent" l'action. […] Cela signifie plutôt qu'il doit exister de nombreuses nuances métaphysiques entre la causalité pleine et la pure inexistence. Outre le fait de "déterminer" et de servir d'"arrière-fond de l'action humaine", les choses peuvent autoriser, rendre possible, encourager, mettre à portée, permettre, suggérer, influencer, faire obstacle, interdire, et ainsi de suite » (34).

La notion d'actant est directement empruntée au vocabulaire d'Algirdas Greimas, qui le définit comme « celui qui accomplit ou qui subit l'acte ». Elle inclut déjà « non seulement les êtres humains, mais aussi les animaux, les objets ou les concepts » (35). La possibilité de la « transformation » d'un actant en *acteur*, mentionnée dans la citation de Latour, trouve elle aussi son origine dans la sémiotique de Greimas. Pour les deux auteurs, la distinction acteur/actant ne recoupe donc pas forcément la distinction humains/non-humains. Tous les éléments sont des actants potentiels. Ce n'est qu'à la faveur de leur assemblage qu'ils peuvent, à certaines conditions, devenir des acteurs.

Enfin, il nous faut préciser que l'objet de cette contribution n'est pas de proposer une méthode radicalement nouvelle. D'un côté, l'usage des thèses

(32) « La paire humain/non-humain n'est pas un moyen de surmonter la distinction sujet/objet mais bien un moyen de ne plus du tout s'en soucier », Br. Latour, *L'espoir de Pandora. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, Paris, La Découverte, 2001, p. 330.

(33) Latour écrit : « Combien y a-t-il d'actants ? On ne le sait pas avant de se mesurer à d'autres ». Br. Latour, *Pasteur : guerre et paix des microbes. Suivi de Irréductions*, Paris, La Découverte, 2001 [1984], p. 251.

(34) Br. Latour, « Prologue », *op. cit.*, p. 103, emphase dans l'original.

(35) A.-J. Greimas et J. Courtés, *Sémiotique : dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, 1979, p. 3.

Livre_EURACROISI.indb 231 28/01/2014 09:23:51

de Foucault dans le champ des études sur la sécurité intérieure européenne et sur la politique des frontières extérieures n'est en soi pas une nouveauté (36). De l'autre, divers géographes se sont déjà saisis des intuitions du courant A.N.T. pour proposer leur propre lecture du rôle social et politique des technologies (37). De même, la connexion ou la possible continuité entre une approche foucaldienne et la sociologie des associations a déjà été discutée par plusieurs auteurs (38). L'ambition propre à cette contribution réside donc dans la tentative d'introduire ces « précautions de méthode » dans le cadre des études sur l'européanisation.

2. – Le projet EUROSUR

Le 13 février 2008, la Commission européenne présentait ce qu'il convient d'appeler dans le jargon communautaire un « paquet frontières » (« *border package* »). Ce paquet comprenait trois communications relatives à la gestion intégrée des frontières extérieures de l'Union. Ce faisant, la Commission franchissait une étape importante dans un processus amorcé plusieurs années auparavant à l'occasion du Conseil européen de Laeken de décembre 2001. À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement avaient déclaré solennellement qu'« [u]ne meilleure gestion du contrôle aux frontières extérieures de l'Union contribuera à lutter contre le terrorisme, les filières d'immigration illégale et la traite des êtres humains » (39). Dans le contexte de l'immédiat après-11 septembre 2001, la gestion des frontières se voyait ainsi élevée au rang de priorité pour l'Union.

Parmi les trois communications comprises dans le paquet frontière, une est entièrement consacrée au projet EUROSUR (40). L'objet de cette

(36) Voy. D. Bigo, « Security, exception, ban and surveillance », *in* D. Lyon (dir.), *Theorizing Surveillance. The Panopticon and beyond*, Devon, Willian Publishing, 2006, pp. 46-68 ; D. Lyon, *Surveillance Studies. An Overview*, Cambridge, Polity, 2007 et W. Walters, « Border/Control », *European Journal of Social Theory*, n° 9, 2006, pp. 188-189.

(37) Voy. A. Barry, *Political Machines : Governing a Technological Society*, *op. cit.* ; A. Barry, « Technological Zones », *European Journal of Social Theory*, n° 9, 2006, pp. 239-253 ; B. Braun et S. J. Whatmore, *Political Matter. Technoscience*, *Democracy*, *and Public Life*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2010.

(38) Voy., *inter alia*, les travaux déjà mentionnés de J.-S. Beuscart et A. Peerbaye, « Histoire de dispositifs (introduction) », *op. cit.* ; H. Peeters et P. Charlier, « Contribution à une théorie du dispositif », *op. cit.*, et aussi M. Merlingen, « From Governance to Governmentality in CSDP : Towards a Foucauldian Research Agenda », *Journal of Common Market Studies*, vol. 49, n° 1, 2011, pp. 149-169.

(39) Conseil européen, *Conclusions du Conseil européen de Laeken*, 14 et 15 décembre 2001, point 42.

(40) Commission européenne, *Examen de la création d'un système européen de surveillance des frontières (EUROSUR)*, COM(2008) 68 final, 13 février 2008. Ci-après appelée « communication EUROSUR » ou « feuille de route EUROSUR ».

Livre_EURACROISI.indb 232 28/01/2014 09:23:51

communication est alors « d'examiner les paramètres selon lesquels un système européen de surveillance des frontières (EUROSUR), axé dans un premier temps sur les frontières extérieures méridionale et orientale de l'U.E., pourrait être développé, et de proposer aux États membres une feuille de route pour la mise en place d'un tel système » (41). Cette communication s'inspire assez directement d'un dispositif similaire à celui envisagé et mis en œuvre par l'Espagne dans le Détroit de Gibraltar : le SIVE ou *Sistema Integrado de Vigilencia Exterior*. Installé le long des côtes de l'Andalousie et des Îles Canaries, le SIVE est réputé avoir mis un terme aux franchissements illégaux de la frontière Sud de l'Espagne (42). La feuille de route EUROSUR de 2008 s'appuie également sur les résultats de plusieurs études de faisabilités commanditées en 2005 par le Conseil européen (43). Les rapports MEDSEA (44) (2006) et BORTEC (45) (2007) avaient préparé le terrain en étudiant respectivement la possibilité de la création d'un réseau de patrouilles côtières conjointes en Méditerranée impliquant les États membres et les pays nord-africains et la faisabilité technique d'un système de surveillance électronique de la façade maritime Sud de l'Europe. Les résultats des deux rapports se retrouvent peu ou prou dans la communication de 2008, en particulier les technologies privilégiées et l'architecture institutionnelle du dispositif EUROSUR que nous évoquons plus loin (46).

À la fin de l'année 2011, la Commission européenne présentait une proposition de règlement « portant création » d'EUROSUR (47). Dans les termes des officiels de la Commission responsables de ce projet, la

(41) *Ibid.*, p. 2.

(42) Sur le SIVE et son efficacité, voy. J. Carling, « Migration Control and Migrant. Fatalities at the Spanish-African Borders », *International Migration Review*, vol. 41, nº 2, 2007, pp. 316-343 et Fr. Espinosas Navas, « Le système intégré de surveillance maritime », *La Revue Maritime*, nº 465, 2003, 5 p.

(43) Conseil européen, *Approche globale sur la question des migrations : Priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée*, annexe aux Conclusions de la Présidence du Conseil européen, Bruxelles, 15-16 décembre 2005.

(44) Une synthèse de l'étude MEDSEA est reprise dans l'annexe 7 de l'analyse d'impact accompagnant la communication EUROSUR de 2008. Commission européenne, *Commission Staff Working Document. Accompanying document to the Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. Examining the creation of a European Border surveillance System (EUROSUR). Impact assessment*, SEC(2008) 151 final, Bruxelles, 2008, pp. 78-84.

(45) Comme pour MEDSEA, une synthèse de l'étude est reprise dans l'annexe 8 de l'étude d'impact précitée. *Ibid.*, pp. 85-89.

(46) Voy. J. Jeandesboz, « Reinforcing the Surveillance of EU Borders. The Future Development of FRONTEX and EUROSUR », *CHALLENGE Research Paper*, nº 11, 2008, p. 7.

(47) Commission européenne, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création du système européen de surveillance des frontières (EUROSUR)*, COM(2011) 873 final, 12 décembre 2011. Ci-après dénommée « proposition de règlement ».

Livre_EURACROISI.indb 233 28/01/2014 09:23:51

proposition de règlement de 2011 « is the result of [dozens of meetings, studies or external contractors, official documents], summarising 1,500 pages of technical specifications in 21 articles » (48). Dès lors, même si la proposition de règlement n'implique pas *per se* la finalisation du projet EUROSUR, que ce soit au niveau législatif ou sur le terrain, ce texte et les études d'impact qui lui sont annexés permettent une première exploration des dynamiques en train de se mettre en place (49).

Plus encore que d'autres outils technologiques développés dans le cadre du projet de frontières intelligentes européennes, comme le système entrée/sortie (*entry/exit system* – E.E.S.) ou le programme d'enregistrement des voyageurs (*Registered Travellers Programme – R.T.P.*) (50), le développement d'EUROSUR est révélateur de la tendance à la technologisation des contrôles aux frontières. Fondé sur le principe de l'interconnexion des systèmes de surveillance déjà existants dans les différents États membres, EUROSUR doit fournir un environnement technique partagé permettant de rationaliser la coopération et la communication entre les autorités nationales compétentes. Ce « système des systèmes » (51) vise en particulier à faciliter l'emploi de technologies de pointe aux fins de la surveillance des frontières.

En termes d'objectifs politiques, EUROSUR répond à une triple finalité (52). Il s'agit, premièrement, de réduire le nombre d'immigrants illégaux qui parviennent à entrer sur le territoire de l'U.E. sans être détectés. À cette fin, le système doit fournir aux autorités en charge des contrôles aux frontières des États membres une information fiable et actualisée. Cette information doit permettre de détecter, d'identifier et d'intercepter ceux qui tentent de pénétrer illégalement sur le territoire de l'Union. Deuxièmement, EUROSUR doit renforcer le niveau de sécurité intérieure de l'U.E. Conformément à la lettre de la Déclaration de Laeken, la surveillance des frontières n'a pas pour unique objectif de lutter contre les cas de franchissement irrégulier de fron-

(48) O. Seiffarth, « Oliver Seiffarth, DG-Home – interview », *Perseus Newsletter*, n° 2, février 2011, p. 5. Disponible à l'adresse http://www.perseus-fp7.eu/wp-content/uploads/2012/02/PERSEUS_2012_02_Newsletter_n° 2.pdf.

(49) Signalons qu'entre la rédaction de ce chapitre et la réception des premières épreuves ladite proposition de règlement a finalement été adoptée en octobre 2013. Voy. Règlement n° 1052/2013 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 portant création du système européen de surveillance des frontières (Eurosur), *J.O.U.E.*, L 295, 6 novembre 2013.

(50) Composant du projet de gestion intégrée des frontières extérieures, le R.T.P. vise à faciliter le franchissement des frontières pour des voyageurs réguliers, ressortissants de pays tiers, préalablement contrôlés dans le cadre d'une procédure d'enregistrement. Le système E.E.S. devrait, quant à lui, permettre l'enregistrement des informations relatives à la date et au lieu de l'entrée et de la sortie de l'espace Schengen des ressortissants non communautaires.

(51) Commission européenne, COM(2011) 873 final, *op. cit.*, p. 8.

(52) *Ibid.*, pp. 3-4.

Livre_EURACROISI.indb 234 28/01/2014 09:23:51

tières, mais aussi, plus largement, de contribuer à la lutte contre la criminalité transfrontalière : lutte contre le terrorisme, trafic de stupéfiants, trafic d'êtres humains, trafic d'armes, etc. Enfin, troisièmement, EUROSUR est censé réduire le nombre de migrants illégaux qui perdent la vie en mer. Les traversées irrégulières effectuées à bord d'embarcations surpeuplées et inadaptées entraînent, chaque année, la mort de plusieurs centaines de migrants. La capacité du dispositif EUROSUR à détecter de petites embarcations en haute mer est, dès lors, présentée par la Commission comme un atout dans la poursuite de missions de type « search and rescue ». Les événements dramatiques ayant entraîné la mort de plus de 300 migrants à quelques centaines de mètres des côtes de l'île italienne de Lampedusa en octobre 2013 ont contribué au renforcement de cette dimension « search and rescue » du dispositif.

3. – Connaissance de la situation et capacité de réaction aux frontières extérieures

Pour atteindre les objectifs fixés, la communication EUROSUR de 2008 précise qu'« [u]n système européen de surveillance des frontières (EUROSUR) devrait aider les États membres à acquérir une parfaite *connaissance de la situation* à leurs frontières extérieures et accroître la *capacité de réaction* de leurs services répressifs » (53). Les expressions « connaissance de la situation » et « capacité de réaction », telles que conceptualisées par la Commission, « mesurent » respectivement « la capacité des autorités à détecter les mouvements transfrontaliers et à motiver les mesures de contrôle » et « le laps de temps nécessaire pour obtenir le contrôle d'un mouvement transfrontalier ainsi que le temps et les moyens nécessaires pour réagir d'une manière appropriée à des circonstances inhabituelles » (54). De manière intéressante, les concepts centraux d'EUROSUR traduisent des objectifs politiques généraux en indications précises devant orienter la conception et le fonctionnement d'un assemblage sociotechnique. Le texte précise, en outre, que la mise en place d'un tel dispositif se fera sans empiéter sur les compétences respectives des États membres et sans remplacer les systèmes existants. Un objectif opérationnel essentiel serait plutôt d'exploiter de manière plus cohérente les informations recueillies par les différents systèmes, tout en tenant compte des particularités géographiques et des diffé-

(53) *Ibid.*, p. 5.
(54) *Ibid.*, p. 4, notes 8 et 9.

Livre_EURACROISI.indb 235 28/01/2014 09:23:51

rences entre les types de frontières, notamment entre les frontières terrestres et maritimes (55).

La préoccupation de la Commission concerne tout aussi bien la dimension spatiale – surveiller l'espace maritime pensé comme un environnement complexe qu'il convient de domestiquer – que la dimension temporelle. Cette dernière devient même la variable essentielle. C'est elle qui permet de mesurer la qualité, mais surtout la rapidité, et donc l'efficacité, de l'intervention des services de contrôles aux frontières. En effet, le dispositif envisagé n'a de sens que dans la mesure où il rend possible une intervention « en temps réel » permettant d'intercepter les personnes franchissant irrégulièrement les frontières de l'Union. C'est cette capacité à gérer simultanément les dimensions spatiale et temporelle qui permet la réalisation d'un « contrôle à distance » (56). Envisagé dans toute sa complexité, ce contrôle à distance est conçu comme le fruit d'intermédiations multiples entre des événements intervenant aux frontières, des éléments matériels hétérogènes et des décisions ou des actions humaines. La communication EUROSUR tient ainsi compte de l'absence d'un lieu de décision centralisé. L'architecture générale du dispositif doit explicitement permettre la prise en compte du délai nécessaire à la transmission de l'information et à la coordination des acteurs concernés (le tout sans établissement d'une base de données centralisée). Elle identifie aussi les possibilités ou les contraintes propres à certains acteurs non-humains (les outils de surveillance) susceptibles de modifier la relation espace-temps. Enfin, elle prend implicitement en considération les significations multiples qu'une même information peut avoir lorsqu'elle est traitée par des centres de décisions différents.

Cette conscience de la complexité des objectifs et des ambitions sous-tendant le projet EUROSUR apparaît évident lorsque l'on examine la transformation des « general policy objectives » de la communication EUROSUR en « specific and operational policy objectives » dans l'étude d'impact qui l'accompagne (57). Cette complexité ressort également du phasage envisagé par les services de la Commission pour la

(55) *Ibid.*, p. 5.

(56) D. Bigo et E. Guild, « Policing at a Distance : Schengen Visa Policies », *in* D. Bigo et E. Guild (dir.), *Controlling Frontiers : Free Movement into and within Europe*, Aldershot, Ashgate, 2005, pp. 233-263.

(57) Commission européenne, *Commission Staff Working Document. Accompanying document to the Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. Examining the creation of a European Border surveillance System (EUROSUR). Impact assessment*, SEC(2008) 151 final, Bruxelles, 13 février 2008, pp. 17-18.

Livre_EURACROISI.indb 236 28/01/2014 09:23:51

mise en œuvre du dispositif proposé. La création d'EUROSUR devrait ainsi passer par trois phases :

« [i] Mise à niveau et extension des systèmes nationaux de surveillance des frontières, et interconnexion des infrastructures nationales au sein d'un réseau de communication ; [ii] Orientation de la recherche et du développement sur le perfectionnement des outils de surveillance et des capteurs (par exemple satellites, véhicules aériens sans pilote (UAV), etc.), et définition d'une application commune des outils de surveillance […] ; [iii] Il conviendrait de recueillir, d'analyser et de diffuser d'une manière structurée l'ensemble des données pertinentes provenant des systèmes nationaux de surveillance, des nouveaux outils de surveillance, des systèmes européens et internationaux de signalement et des sources de renseignements, afin de créer un environnement commun de partage de l'information entre les autorités nationales compétentes » (58).

Ces trois phases, dont les deux premières sont développées en parallèle, se décomposent en huit « étapes ». Elles vont de la fourniture des infrastructures essentielles de surveillance des frontières au niveau national à la création d'un réseau intégré de systèmes de signalement et de surveillance pour l'ensemble du domaine maritime de l'U.E., en passant par une réorientation de la recherche et du développement sur le perfectionnement des outils de surveillance (59).

En un sens, EUROSUR peut être appréhendé comme un ensemble de solutions techniques permettant d'éviter les risques politiques inhérents à toute tentative d'harmonisation juridique ou administrative dans le domaine politiquement sensible des contrôles aux frontières. En cela, EUROSUR reflète une stratégie propre au champ politique européen déjà signalée par plusieurs auteurs (60) : la dépolitisation des enjeux par la conclusion d'accords présentés comme uniquement « techniques » afin d'éviter d'âpres débats entre États membres sur des questions touchant en réalité au cœur des souverainetés nationales.

Cette analyse stratégique, aussi pertinente soit-elle, laisse cependant dans l'ombre la contribution (actuelle ou future) d'autres éléments susceptibles de jouer un rôle dans l'élaboration d'EUROSUR. En se limitant aux seuls acteurs et institutions humains, elle risque en

(58) Commission européenne, COM (2008) 68 final, *op. cit.*, pp. 6-9.

(59) *Ibid.*

(60) E. Brouwer, *Digital Borders and Real Rights : Effective Remedies for Third-Country Nationals in the Schengen Information System*, Leiden, Martinus Nijhoff Publishers, 2008 ; J. Jeandesboz, « Beyond the Tartar Steppe : EUROSUR and the Ethics of European Border Control Practices », *in* P. Burgess et S. Gutwirth (dir.), *A Threat Against Europe ? Security, Migration and Integration*, Bruxelles, VUB Press, 2011, pp. 111-132.

Livre_EURACROISI.indb 237 28/01/2014 09:23:51

particulier de perdre de vue certains éléments non-humains intervenant d'une manière ou d'une autre dans le jeu politique. Une première liste de ces actants, ou « éléments constitutifs », est fournie dans le premier chapitre du titre II de la proposition de règlement de 2011 (61). Elle renvoie à des dispositifs techniques, mais également à des procédures. Il s'agit des centres nationaux de coordination pour la surveillance des frontières (C.N.C.), des tableaux de situation nationaux, du réseau de communication, du tableau de situation européen, du tableau commun du renseignement en amont des frontières ou encore d'une application commune des outils de surveillance. Si l'on prend en considération les autres documents produits par la Commission, et plus spécialement les études d'impact de 2008 et 2011 (62), cette liste d'actants apparaît encore plus longue et composite. Elle comprend, entre autres, une plate-forme d'échange d'information et des systèmes de communication fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept ; des satellites et des données satellitaires ; des capteurs fixes ou mobiles ; des navires ; des groupes d'experts nationaux, européens ou issus du secteur privé ; diverses autorités nationales ; des centres de recherche ; des pays tiers ; des migrants et des trafiquants ; des équipes commerciales ; des rapports, études ou analyses de risque ; etc.

La possibilité pour l'observateur de *donner un sens* au dispositif EUROSUR (comprendre sa logique), de même que la capacité d'EUROSUR à *donner un sens* à ce qui se passe aux frontières extérieures de l'Union (donner une signification cohérente à des événements) dépend largement des relations établies entre les différents éléments constitutifs du dispositif. Dans cette optique, la question centrale, pour le chercheur, n'est plus tellement celle de la nature des conflits institutionnels marquant le processus décisionnel, mais plutôt la compréhension des articulations spécifiques propres au dispositif qui sont proposées et de leurs effets politiques.

4. – EUROSUR à l'œuvre : deux jeux d'opérations

Dans la proposition de règlement de 2011, la « connaissance de la situation » et la « capacité de réaction » sont rendues possibles par deux jeux d'opérations spécifiques.

(61) Commission européenne, COM(2011) 873 final, *op. cit.*, art. 4 à 7.

(62) Commission européenne, SEC(2008) 151 final, *op. cit.* ; Commission européenne, *Commission Staff Working Paper. Impact Assessment accompanying the Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council establishing the European Border Surveillance System (EUROSUR)*, SEC(2011) 1536 final, Bruxelles, 2011.

Livre_EURACROISI.indb 238 28/01/2014 09:23:51

Pour ce qui concerne la connaissance de la situation, il s'agit de produire des « tableaux de situation » (« situational pictures ») grâce à la collecte, à l'évaluation, à la confrontation, à l'analyse, à l'interprétation, à la production, à la visualisation et à la diffusion d'informations. Trois types de tableaux sont envisagés : des tableaux nationaux de situation, un tableau européen de situation et un tableau commun du renseignement en amont des frontières (63). La structure de ces différents tableaux est à chaque fois la même : chacun se compose de trois « couches » – événements, opérations, analyses – se décomposant elles-mêmes en différentes sous-couches. La couche « événements » contient tout d'abord des informations sur les incidents liés à la migration irrégulière, à la criminalité transfrontière et aux situations de crise. La couche « opérations » contient des informations sur l'état et la position des ressources sur le terrain, sur les zones d'opération, ainsi que des informations environnementales. Enfin, la couche « analyses » reprend des informations stratégiques, le produit d'analyses, des données provenant du renseignement, ainsi que des données d'imagerie et des « géodonnées » (*sic*).

Les informations recueillies pour nourrir ces tableaux le sont auprès de différentes sources. Parmi celles-ci se retrouvent notamment les systèmes nationaux de surveillance des frontières ; des capteurs fixes et mobiles utilisés par les autorités nationales ; des patrouilleurs assurant la surveillance des frontières et d'autres missions de contrôle ; des centres de coordination locaux ou régionaux ; l'Agence FRONTEX ; des systèmes de suivi de navires ou encore d'autres organisations européennes ou internationales compétentes (64).

Outre ces informations recueillies *à l'extérieur*, c'est-à-dire directement dans l'espace frontalier européen, d'autres sont produites et échangées *à l'intérieur* du dispositif EUROSUR lui-même, entre les différentes couches des tableaux de situation et entre les différents tableaux européens et nationaux. Pour autant, le système ne vise pas à rendre toute l'information collectée disponible à tout moment pour tous les participants. Les flux d'informations sont régis par un principe de pertinence. Ils sont hiérarchisés. Seules les informations jugées pertinentes, soit en raison de la proximité géographique, soit en raison de l'existence d'un risque particulier, ont vocation à être transmises aux autorités compétentes. En d'autres termes, la mise en commun de l'information s'accompagne d'un processus de médiation dans lequel l'information est partiellement traitée et classée avant d'être diffusée.

(63) Commission européenne, COM(2011) 873 final, *op. cit.*, art. 9 à 11.
(64) Pour une liste exhaustive, voy. le projet de règlement.

Livre_EURACROISI.indb 239 28/01/2014 09:23:51

La proposition de règlement de 2011 ne précise pas comment les informations traitées seront projetées sur les écrans des salles de contrôle des C.N.C. ni comment se présenteront, graphiquement, les différentes couches d'informations composant les tableaux de situation. Un entretien informel avec un officiel de la Commission permet toutefois de s'en faire une idée plus précise (65). Concrètement, l'information devrait être projetée sur une carte de l'Europe sur laquelle des symboles signaleraient les différents éléments pertinents (66). Les opérateurs pourraient accéder à l'information ou au contraire la filtrer en fonction de leurs priorités. Toujours selon ce responsable de la Commission, les tableaux de situation ne constitueraient pas *per se* une nouveauté dans les pratiques de surveillance des autorités nationales en charge des contrôles aux frontières. De tels systèmes de projection cartographique existent déjà. L'apport d'EUROSUR résiderait dans l'harmonisation des modalités de collecte, d'échange, de traitement et de présentation des données à l'échelle européenne.

À cet égard, les tableaux de situation participent directement au processus consistant à *donner sens* à la frontière que nous évoquions plus haut. Ces tableaux ne contribuent pas seulement à donner un sens à des éléments/événements qu'il convient de détecter et d'interpréter. Ils donnent aussi un sens à des flux d'informations en évaluant leur importance, en estimant leur impact potentiel et en les distribuant vers les acteurs les plus directement concernés. Mieux encore, en recueillant des données émanant de sources dont la fonction première n'est pas le contrôle de la migration irrégulière ou la surveillance des routes transfrontalières, le dispositif « découvre » un sens nouveau à des informations collectées initialement à d'autres fins. C'est notamment le cas des systèmes de géolocalisation des navires originellement exploités par les compagnies d'assurance, les autorités de surveillance de la pêche ou encore les agences de lutte contre la pollution marine.

Le second jeu d'opérations vise à améliorer – voire à rendre tout simplement possible – la capacité de réaction. La première préoccupation/opération est celle du découpage de la frontière extérieure de chaque État membre en « tronçons de frontière extérieure » (67). Ce *quadrillage* est couplé à la création ou à l'identification, pour chaque tronçon, d'un « centre local ou régional de coordination assurant une

(65) Interview *off-the-record* avec un officiel de la D.G.-Home organisée le 10 mai 2012 à Bruxelles.

(66) L'idée que l'on peut se faire de ce dispositif correspond globalement à une version enrichie en informations de « Google Maps » ou d'outils existants de suivi de la navigation en temps réel. Voy. notamment le site MarineTraffic.com (http://www.marinetraffic.com).

(67) Commission européenne, COM(2011) 873 final, *op. cit.*, art. 13.

Livre_EURACROISI.indb 240 28/01/2014 09:23:51

gestion efficace du personnel et des ressources » (68). Conformément à la logique de la « mesure » propre au projet EUROSUR, une seconde opération consiste à attribuer à chacun des tronçons de frontière extérieure un « niveau d'impact » défini comme « faible », « moyen » ou « élevé » selon que les incidents liés à la migration irrégulière et à la criminalité transfrontière survenant le long du tronçon en question ont un impact insignifiant ou, à l'inverse, majeur sur la sécurité à la frontière (69). Cette analyse des risques est effectuée par FRONTEX, après consultation des États membres concernés. Les centres nationaux de coordination évaluent en outre régulièrement la nécessité d'ajuster le niveau d'impact de l'un ou l'autre des tronçons de frontière. Ils peuvent inviter FRONTEX à modifier ce niveau d'impact en lui communiquant des informations étayées quant à l'évolution des conditions le long du tronçon de frontière extérieure concerné (70).

Enfin, une dernière série d'opérations vise à assurer la bonne adéquation entre le niveau d'impact des incidents frontaliers et les actions de surveillance et de patrouille effectuées le long des tronçons de frontière extérieure. Le règlement élabore ainsi une sorte de protocole définissant l'intensité de la surveillance et le degré de coordination entre les agences nationales et européenne de contrôles aux frontières correspondant à chaque niveau d'impact (71). La proposition de règlement entend ainsi favoriser une intervention ciblée et économe en moyens, les efforts les plus importants étant concentrés sur les zones les plus sensibles. Implicitement, les auteurs du texte reconnaissent la pauvreté des moyens mobilisables, mais également l'absence de volonté des États de s'engager dans une forme de coopération systématique ou permanente.

Ce second jeu d'opérations, centré sur l'analyse des risques et l'action opérationnelle, constitue un nouvel exemple de ce processus, évoqué plus haut, consistant à donner sens à un environnement complexe. Combiné au premier, ce jeu d'opérations doit favoriser le déploiement d'un dispositif réactif, s'adaptant facilement et souplement à l'évolution de la situation sur le terrain. À cette occasion, la frontière est socialement construite comme un espace discontinu et dynamique, en perpétuelle mutation, ne pouvant être appréhendé efficacement que par le biais de stratégies élaborées de différenciation et de prioritisation des actions. Elle est également construite comme un espace peuplé de personnes et de choses menaçantes.

(68) *Ibid.*
(69) *Ibid.*, art. 14(1).
(70) *Ibid.*, art. 14(2).
(71) *Ibid.*, art. 15.

Livre_EURACROISI.indb 241 28/01/2014 09:23:51

5. – La surveillance électronique des frontières : une *mise en discours* des individus, des objets et des espaces

D'après le code frontières Schengen, les contrôles aux frontières recoupent deux pratiques distinctes mais complémentaires (72) : les vérifications aux frontières et la surveillance des frontières. Les vérifications aux frontières sont les vérifications effectuées aux points de passage frontaliers afin de s'assurer que les personnes, ainsi que leurs moyens de transport et les objets en leur possession, peuvent être autorisés à entrer sur le territoire des États membres ou à le quitter (73). La surveillance des frontières renvoie quant à elle à la surveillance *entre* les points de passage ainsi que la surveillance des points de passage frontaliers en dehors des heures d'ouverture fixées (74). La communication EUROSUR est axée exclusivement sur le renforcement de la surveillance des frontières. Elle a pour objet principal d'empêcher le franchissement non autorisé de la frontière, de lutter contre la criminalité transfrontalière et de soutenir les mesures prises à l'encontre des personnes ayant franchi illégalement la frontière (75).

Dans l'architecture d'EUROSUR, cette surveillance correspond, comme nous l'avons vu, à l'articulation d'un ensemble de pratiques et de procédures dans lesquelles l'espace et ses caractéristiques physiques occupent une place centrale. Pour ce qui concerne la surveillance maritime, les documents de travail de la Commission soulignent notamment la non-linéarité de la frontière qui, sur le terrain, ne ressemble jamais à la simple ligne de démarcation classiquement dessinée sur les cartes : « [s]urveillance of the maritime areas is not surveillance of movement across a line (as in the case of land borders), but across an area which has its inner boundary at the coast » (76). De plus, cet espace n'est pas conçu comme vide. Son appréhension par les services de contrôle aux frontières suppose la prise en compte d'une foule d'objets :

« Whereas land border control can focus on the border line, the maritime borders are a vast space which is filled with a huge number of legitimate activities such as fishing, commercial shipping, and pleasure boating that can nevertheless be easily exploited for unlawful purposes.

(72) Règlement (C.E.) nº 562/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 15 mars 2006, établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen), *J.O.U.E.*, nº L 105, 13 avril 2006, art. 2(9) (version consolidée de 2010).

(73) *Ibid.*, art. 2(10).

(74) *Ibid.*, art. 2(11).

(75) Commission européenne, COM(2008) 68 final, *op. cit.*, p. 2.

(76) Commission européenne, SEC(2008) 151 final, *op. cit.*, p. 22.

Livre_EURACROISI.indb 242 28/01/2014 09:23:51

The different authorities entrusted with protecting the EU maritime domain are setting up or have set up ship reporting systems like the Automatic Identification System (AIS), the Long Range Identification and Tracking System (LRIT) and the fishing Vessel Monitoring System (VMS), which can all be used for identification and tracking of vessels. Awareness in the maritime domain therefore requires monitoring the compliance of all activities, detecting with the help of surveillance and ship reporting systems anomalies that may signal illegal acts and generating intelligence that enables law enforcement authorities to stop unlawful entry into the EU area. » (77)

La gestion de l'espace maritime telle qu'elle se développe ne se limite pas à une forme traditionnelle de gestion d'un territoire fonctionnant à la souveraineté. Elle est un mode de gestion politique visant à donner sens à un environnement spatial (faiblement) peuplé par des personnes et des choses. À cet égard, l'étude des différentes opérations décrites plus haut apparaît analytiquement cruciale en ce qu'elle participe d'une recomposition des modes de gouvernement des espaces et des populations (humaines et non-humaines) qui n'est pas sans rappeler la gouvernementalité foucaldienne. La fragmentation d'un espace unifié en sections signifiantes et gérables par les autorités publiques ; l'incorporation dans cet espace d'éléments participant à l'objectif de surveillance sans que cette destination n'explique leur création à l'origine ; la mise en relation de différentes composantes et la tentative de les « faire parler » ou d'établir entre eux des ordres de priorité ; le souci de la gestion parcimonieuse des ressources, ou encore la mise en récit des informations collectées et gérées ; toutes ces pratiques rejoignent, dans une version contemporaine, ce que décrit Michel Foucault dans ses travaux sur la naissance de la « raison d'État » (au sens des doctrines allemandes de la *gute Polizei*) (78). Il s'agit, en effet, de développer un ensemble de pratiques réfléchies, un art de gouverner, visant à renforcer les capacités de prévision et de contrôle de l'autorité publique. Cet art de gouverner doit permettre de rassembler l'ensemble de moyens mis en œuvre par les États membres et par l'U.E. pour organiser et réguler les populations, les territoires et les ressources.

Cet art de gouverner peut être décrit comme une tentative de *mise en discours* au niveau européen d'un environnement complexe. Cette *mise en discours* n'est pas spécifique à EUROSUR. Elle transparaît

(77) *Ibid.*, p. 13.

(78) Voy. M. Foucault, *Sécurité, population, territoire. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris, Seuil-Gallimard, 2004, pp. 293-318 et « *Omnes et singulatim* : Vers une critique de la raison politique », *Le Débat*, n° 41, septembre-novembre 1986, pp. 969 et s.

Livre_EURACROISI.indb 243 28/01/2014 09:23:51

dans d'autres dispositifs proposés au niveau communautaire, notamment dans le projet de P.N.R. européen (*Passenger Name Record*) qui vise la collecte et le traitement, à des fins de sécurité, des données personnelles et des détails du voyage des personnes franchissant les frontières extérieures de l'U.E. avec l'aide d'une compagnie de transport (79). Il s'agit dans ce cas d'identifier, grâce à des techniques d'extraction de données, des profils à risque nécessitant une intervention des services de sécurité. Comme dans le cas d'EUROSUR, la *mise en discours* qui s'opère dans le dispositif P.N.R. débouche sur une incitation au discours. Il faut laisser les comportements des individus « parler d'eux-mêmes » afin que ces individus se révèlent à l'observateur. Comme dans le cas d'EUROSUR, le système des P.N.R. suppose un processus permanent de mise en relation de différents éléments et de production de sens. Cette mise en relation correspond dans le jargon institutionnel à de l'« analyse de risque ». Dans le champ académique, elle est conceptualisée comme une forme de gouvernance par la gestion du risque (80). Dans le cas du projet EUROSUR, ce qui apparaît particulièrement intéressant et original, c'est toutefois l'attention qui est accordée à des éléments non-humains et non pas uniquement aux comportements individuels.

6. – Retour sur l'européanisation

En définitive, ce que rend possible EUROSUR, c'est une forme de rationalisation, c'est-à-dire le passage d'une réalité disparate, éclatée, peu ou pas signifiante, à un tout cohérent. Ce processus d'assemblage est un double processus. En effet, il y a au moins deux *imbroglios* qui font l'objet d'une mise en cohérence.

Premièrement, EUROSUR introduit de la cohérence dans le magma des informations éparses relatives à ce qui se passe aux frontières extérieures de l'Union : les mouvements des bateaux, les évolutions des routes migratoires, les personnes détectées ou interceptées en mer en tentant de franchir la frontière. Tous ces éléments sont intégrés dans une interface informatique rendant possible un partage de l'information

(79) R. Bellanova et D. Duez, « A Different View on the "Making" of European Security: The EU Passenger Name Record System as a Socio-Technical Assemblage », *European Foreign Affairs Review*, nº 17, 2012, pp. 109-124.

(80) Cl. Aradau et R. Van Munster, « Governing Terrorism Through Risk: Taking Precautions, (un)Knowing the Future », *European Journal of International Relations*, vol. 13, nº 1, 2007, pp. 89-115 ; B.J. Muller, *Security, Risk and the Biometric State. Governing Borders and Bodies*, *op. cit.*

Livre_EURACROISI.indb 244 28/01/2014 09:23:51

collectée, mais aussi la construction de schémas interprétatifs communs s'appuyant sur un modèle européanisé d'analyse de risque développé dans le cadre de FRONTEX. En d'autres termes, une mise en ordre s'opère et permet le passage de la multiplicité à l'unicité. Le foisonnement originel est rendu intelligible et directement lisible sur un écran d'ordinateur.

Deuxièmement, le dispositif EUROSUR met de l'ordre parce qu'il organise et coordonne l'ensemble des moyens susceptibles d'être impliqués dans le contrôle des frontières extérieures. Les systèmes de détection par radars, les capteurs infrarouges, les systèmes d'observation satellitaire, ou plus généralement l'ensemble des moyens aériens, terrestres et maritimes déployés – ou susceptibles de l'être – sont assemblés en un tout articulé et opérationnel. Au-delà des éléments matériels, le *setting* EUROSUR intègre plus largement les agences nationales et européennes de contrôle aux frontières, leurs politiques et leurs pratiques. Au départ d'une grande variété d'outils, de technologies, de normes, de procédures, d'individus et de groupes, EUROSUR vise à construire un système global qualifié de « système des systèmes ». En cela, EUROSUR apparaît comme un exemple particulièrement révélateur du processus d'européanisation par la technologie à l'œuvre dans le contexte de la mise en place de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice.

Cette double mise en cohérence fait émerger des manières de faire partagées par les différents acteurs du contrôle aux frontières de l'U.E. Le *setting* ne se limite donc pas à une mise en ordre d'un ensemble confus. Il implique des formes de redirection des logiques d'action et des significations. Les informations collectées et traitées, de même que les moyens utilisés pour cette collecte et ce traitement, ne sont pas de simples donné(e)s, au sens d'invariants ou de facteurs bruts qui subissent sans jamais agir. Ces informations et ces moyens de collecte et de traitement sont des actants. Ils formatent tout autant le *setting* que les êtres humains qui les exploitent.

Par conséquent, une étude complète du *setting* EUROSUR suppose probablement de poursuivre la tentative de dépassement de l'opposition classique entre producteurs et consommateurs d'informations en intégrant d'autres actants, c'est-à-dire d'autres éléments qui, pour paraphraser Latour, peuvent autoriser, rendre possible, encourager, mettre à portée, permettre, suggérer, influencer, faire obstacle ou interdire. Cet élargissement devrait, par exemple, intégrer les fonds communautaires et les subventions qui orientent le développement d'EUROSUR ; les centres de recherche publics et privés qui contribuent à nourrir

Livre_EURACROISI.indb 245 28/01/2014 09:23:51

la réflexion sur la surveillance électronique des frontières (81) ; ou encore les outils de surveillance et les technologies en cours d'élaboration qui apporteront peut-être des solutions à des problèmes qui n'avaient jusqu'alors pas même été identifiés comme tels. Le champ de la recherche est donc vaste et encore largement inexploré.

Conclusion

La gouvernementalité qui se dégage des modalités de la surveillance de l'espace frontalier européen dans le cadre du projet EUROSUR révèle une forme d'européanisation *in medias res* des pratiques de surveillance. L'européanisation s'y opère non seulement par la voie souvent étudiée de l'européanisation des normes – EUROSUR fait l'objet d'un règlement en bonne et due forme appelé à être transposé dans les ordres juridiques nationaux – ou à travers des mécanismes de socialisation des agents concernés, mais elle s'opère également par la voie de la technique. Les technologies, les programmes d'analyse, les systèmes de détection et de communication donnent forme au *setting* en influençant les relations entre les acteurs humains ou entre ces derniers et leur environnement matériel. Ces éléments contribuent aussi, indépendamment d'un quelconque choix stratégique, à construire les problèmes publics et les réponses qu'il convient de leur apporter. En fermant les controverses, en délimitant les composantes d'une association, en traduisant un ensemble confus en un tout intelligible, le *setting* participe de l'instauration d'une ontologie politique (82).

L'européanisation des contrôles aux frontières extérieures telle qu'elle se dégage de l'étude du projet EUROSUR rejoint en définitive l'idée foucaldienne de « problématisation ». Pour Foucault :

« [c]'est la problématisation qui répond [aux] difficultés, mais en faisant tout autre chose que les traduire ou les manifester ; elle élabore à leur propos les conditions dans lesquelles des réponses possibles peuvent être données ; elle définit les éléments qui constitueront ce à quoi les différentes solutions s'efforcent de répondre. Cette élaboration d'une donnée en question, cette transformation d'un ensemble d'embarras et de difficultés en problèmes auxquels les diverses solutions chercheront

(81) Commission européenne, *Commission Staff Working Paper. Report on Progress Made in Developing the European Border Surveillance System (EUROSUR)*, SEC(2009) 1265 final, Bruxelles, 2009, p. 7.

(82) Br. Latour, « Prendre le pli des techniques », *Réseaux*, n° 163, 2010, p. 19.

Livre_EURACROISI.indb 246 28/01/2014 09:23:51

à apporter une réponse, c'est cela qui constitue le point de problématisation et le travail spécifique de la pensée » (83).

Dans notre perspective, cette problématisation n'est toutefois pas opérée par les seuls humains. Elle est également le fait de non-humains. Si les tableaux de situation nationaux évoqués plus haut peuvent différer en fonction des priorités définies par chaque État membre, ils s'organisent tous selon un modèle standardisé qui résulte d'une *mise en discours* de l'espace frontalier. On peut supposer que cette standardisation induira des effets cognitifs similaires (non anticipés) chez les différents opérateurs concernés. La *mise en discours* s'apparente ici à une forme de traduction d'une réalité complexe et polymorphe en un récit intelligible dont les clés de compréhension seront désormais partagées par l'ensemble des acteurs nationaux et européens. L'existence d'un tableau européen de situation et d'un tableau commun du renseignement en amont des frontières renforcera ce processus d'européanisation des schémas d'analyse de risque en offrant une représentation graphique unifiée de l'espace surveillé.

(83) M. Foucault, *Dits et écrits*, tome 4 – 1980-1988, Paris, Gallimard, 1994, p. 598.

Livre_EURACROISI.indb 247 28/01/2014 09:23:51

Bibliographie

Aradau, Cl. et Van Munster, R., « Governing Terrorism Through Risk: Taking Precautions, (un)Knowing the Future », *European Journal of International Relations*, vol. 13, nº 1, 2007, pp. 89-115.

Balzacq, Th., « The Policy Tools of Securitization: Information Exchange, EU Foreign and Interior Policies », *Journal of Common Market Studies*, vol. 46, nº 1, 2008, pp. 75-100.

Barry, A., *Political Machines: Governing a Technological Society*, Londres-New York, Athlone Press, 2001.

Barry, A., « Technological Zones », *European Journal of Social Theory*, nº 9, 2006, pp. 239-253.

Bellanova, R. et Duez, D., « A Different View on the "Making" of European Security: The EU Passenger Name Record System as a Socio-Technical Assemblage », *European Foreign Affairs Review*, nº 17, 2012, pp. 109-124.

Bellanova, R. et Duez, D., « Le citoyen face aux nouvelles pratiques sécuritaires de l'Union européenne : enjeux démocratiques d'une sécurité par les fichiers », *Espace Populations Sociétés*, nº 1, avril 2013, pp. 49-62.

Bennett, J., *Vibrant Matter: a Political Ecology of Things*, Durham, Duke University Press, 2010.

Beuscart, J.-S. et Peerbaye, A., « Histoire de dispositifs (introduction) », *Terrains & Travaux*, vol. 2, nº 11, 2006, pp. 3-15.

Bigo, D. et Guild, E. (dir.), *Controlling Frontiers. Free Movement into and within Europe*, Aldershot, Ashgate, 2005.

Bijker W. et Law J. (dir.), *Shaping Technology/Building Society. Studies in Sociotechnical Change*, Cambridge (MA), The MIT Press, 1992.

Braun, B. et Whatmore, S. J., *Political Matter. Technoscience, Democracy, and Public Life*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2010.

Brouwer, E., *Digital Borders and Real Rights: Effective Remedies for Third-Country Nationals in the Schengen Information System*, Leiden, Martinus Nijhoff Publishers, 2008.

Burgess P. et Gutwirth, S. (dir.), *A Threat Against Europe? Security, Migration and Integration*, Bruxelles, VUB Press, 2011.

Carling, J., « Migration Control and Migrant. Fatalities at the Spanish-African Borders », *International Migration Review*, vol. 41, nº 2, 2007, pp. 316-343.

Chun, W. H. K., *Programmed Visions. Software and Memory*, Cambridge (MA), The MIT Press, 2011.

Livre_EURACROISI.indb 248 28/01/2014 09:23:51

Commission européenne, « Tragic Accident outside Lampedusa: Statement by European Commissioner for Home Affairs », by Cecilia Malmström, MEMO/13/849, Bruxelles, 3 octobre 2013.

Commission européenne, *Commission Staff Working Paper. Report on progress made in developing the European Border Surveillance System (EUROSUR)*, SEC(2009) 1265 final, Bruxelles, 2009.

Commission européenne, *La stratégie de sécurité intérieure de l'U.E. en action : cinq étapes vers une Europe plus sûre*, COM(2010) 673 final, 22 novembre 2010.

Commission européenne, *Mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens européens. Plan d'action mettant en œuvre le programme de Stockholm*, COM(2010) 171 final, 20 avril 2010.

Commission européenne, *Frontières intelligentes : options et pistes envisageables*, COM(2011) 680 final, 25 octobre 2010.

Commission européenne, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création du système européen de surveillance des frontières (EUROSUR)*, COM(2011) 873 final, 12 décembre 2011.

Commission européenne, *Commission Staff Working Paper. Impact Assessment accompanying the Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council establishing the European Border Surveillance System (EUROSUR)*, SEC(2011) 1536 final, Bruxelles, 2011.

Commission européenne, *Examen de la création d'un système européen de surveillance des frontières (EUROSUR)*, COM(2008) 68 final, 13 février 2008.

Commission européenne, *Commission Staff Working Document. Accompanying document to the Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. Examining the creation of a European Border surveillance System (EUROSUR). Impact assessment*, SEC(2008) 151 final, Bruxelles, 2008.

Conseil européen, *Approche globale sur la question des migrations : Priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée*, annexe aux Conclusions de la Présidence du Conseil européen, Bruxelles, 15-16 décembre 2005.

Conseil de l'Union européenne, *Le programme de Stockholm – Une Europe ouverte et sûre qui sert et protège les citoyens*, Bruxelles, 2 décembre 2009.

Conseil de l'Union européenne, *Stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne. Vers un modèle européen de sécurité*, mars 2010.

Livre_EURACROISI.indb 249 28/01/2014 09:23:51

Conseil européen, *Conclusions du Conseil européen de Laeken*, 14 et 15 décembre 2001.

Cowles, M. G. *et al.* (dir.), *Transforming Europe : Europeanization and Domestic Change*, Ithaca-New York, Cornell University Press, 2001.

Delanda, M., *A New Philosophy of Society. Assemblage Theory and Social Complexity*, Londres-New York, Continuum, 2006.

Deleuze, G. et Guattari, F., *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

Espinosas Navas, Fr., « Le système intégré de surveillance maritime », *La Revue Maritime*, nº 465, 2003, 5 p.

Featherstone, K. et Radaelli, Cl. (dir.), *The Politics of Europeanization*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

Foucault, M., *Sécurité, population, territoire. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris, Seuil-Gallimard, 2004.

Foucault, M., « *Omnes et singulatim* : Vers une critique de la raison politique », *Le Débat*, nº 41, septembre-novembre 1986, pp. 969 et s.

Foucault, M., *Dits et écrits*, tome 4 – 1980-1988, Paris, Gallimard, 1994.

Foucault, M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

Foucault, M., *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France. (1975-1976)*, Paris, Gallimard-Seuil, 1997 [1976].

Greimas, A. J. et Courtés, J., *Sémiotique : dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, 1979.

Haggerty, K. D. et Ericson, R. V., « The surveillant assemblage », *British Journal of Sociology*, vol. 51, nº 4, 2000, pp. 605-622.

Haraway, D. J. (dir.), *Simians, Cyborgs, and Women. The Reinvention of Nature*, New York, Routledge, 1991.

Heidegger, M., *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 2010 [1958].

Hix, S. et Goetz, K. H., « Introduction: European Integration and National Political Systems », *West European Politics*, vol. 23, nº 4, 2000, pp. 1-26.

Homère, *L'Iliade*, Paris, Gallimard, 1975.

Jeandesboz, J., « Reinforcing the Surveillance of EU Borders. The Future Development of FRONTEX and EUROSUR », *CHALLENGE Research Paper*, nº 11, 2008, 21 p.

Ladrech, R., « Europeanization of Domestic Politics and Institutions: The Case of France », *Journal of Common Market Studies*, vol. 32, nº 1, 1994, pp. 69-88.

Lascoumes, P. et Le Galès, P., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

Livre_EURACROISI.indb 250 28/01/2014 09:23:51

HOUDART, S. et THIERRY, O. (dir.), *Humains et non humains. Comment repeupler les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2011.

LATOUR, Br., « Prendre le pli des techniques », *Réseaux*, n° 163, 2010, pp. 11-31.

LATOUR, Br. *Changer de société – Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006.

LATOUR, Br., *L'espoir de Pandora. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, Paris, La Découverte, 2001.

LATOUR, Br., *Pasteur : guerre et paix des microbes. Suivi de Irréductions*, Paris, La Découverte, 2001.

LATOUR, Br. et WEIBEL, P., *Making Things Public – Atmospheres of Democracy catalogue of the show at ZKM*, Cambridge (MA), The MIT Press, 2005.

LAW, J., *After Method. Mess in Social Science Research*, Londres-New York, Routledge, 2004.

LYON, D., *Surveillance Studies. An Overview*, Cambridge, Polity, 2007.

LYON, D. (dir.), *Theorizing Surveillance. The Panopticon and Beyond*, Devon, Willian Publishing, 2006.

MERLINGEN, M., « From Governance to Governmentality in CSDP: Towards a Foucauldian Research Agenda », *Journal of Common Market Studies*, vol. 49, n° 1, 2011, pp. 149-169.

MITSILEGAS, V., « Contrôle des étrangers, des passagers, des citoyens : Surveillance et antiterrorisme », *Cultures & Conflits*, n° 58, 2005, pp. 155-182.

MULLER, B. J., *Security, Risk and the Biometric State. Governing Borders and Bodies*, Londres-New York, Routledge, 2010.

PALIER, Br. *et al.* (dir.), *L'Europe en action*, Paris, L'Harmattan, 2007.

PARLEMENT EUROPÉEN ET CONSEIL, Règlement (C.E.) n° 562/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 15 mars 2006, établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen), *J.O.U.E.*, n° L 105, 13 avril 2006, art. 2(9) (version consolidée de 2010).

PEETERS, H. et CHARLIER, P., « Contribution à une théorie du dispositif », *Hermès*, n° 25, 1999, pp. 15-23.

PHILLIPS, J., « Agencement/Assemblage », *Theory, Culture & Society*, vol. 23, n°s 2-3, 2006, pp. 108-109.

RABINOW, P. et ROSE, N. (dir.), *The Essential Foucault. Selections from Essential Works of Foucault, 1954-1984*, New York, The New Press, 2003.

SALTER, M. B., *Politics at the Airport*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2008.

Livre_EURACROISI.indb 251 28/01/2014 09:23:51

SEIFFARTH, O., « Oliver Seiffarth, DG-Home – interview », *Perseus Newsletter*, n° 2, février 2011.

THOMAS, Y., « *Res*, chose et patrimoine. Note sur le rapport sujet-objet en droit romain », *Archives de Philosophie du Droit*, n° 25, 1980, pp. 413-426.

WALTERS, W., « Border/Control », *European Journal of Social Theory*, n° 9, 2006, pp. 187-204.

WOLFF, S., WICHMANN, N. et MOUNIER, Gr., « The External Dimension of Justice and Home Affairs : A Different Security Agenda for the EU ? », *Journal of European Integration*, vol. 31, n° 1, 2009, pp. 9-23.

Livre_EURACROISI.indb 252 28/01/2014 09:23:51